

## OPTILAB

### DÉMARCHE D'OPTIMISATION DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC, UN PROJET EN RÉSEAU

---

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) poursuit l'objectif de doter le Québec du meilleur système de laboratoires afin d'offrir des services de qualité à la population en matière de sécurité, de pertinence et d'efficience. Cette démarche se poursuit graduellement sur le terrain avec les acteurs du réseau et les partenaires engagés dans ce vaste projet.

Cette parution d'*OPTILAB Express* traite de l'évolution de certains volets de la démarche, informe des réalisations importantes en biologie médicale et ouvre une section dédiée aux travaux des grappes avec une présentation de la démarche d'OPTILAB Montréal.

## Évolution de la démarche

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

---

- Dans le dossier d'acquisition d'un système d'information des laboratoires (SIL) unique, à la suite de la publication d'une demande d'information en mai 2016, différents fournisseurs ont présenté les fonctionnalités disponibles pour répondre aux besoins de la biologie médicale. Un groupe d'experts prépare actuellement le devis d'appel d'offres pour une publication prévue à l'automne. Le fournisseur du SIL unique sera connu au début de l'année 2017.

### ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

---

- Le projet de doter les services de microbiologie des laboratoires serveurs d'une technologie de spectrométrie de masse couplant une source d'ionisation laser assistée par une matrice et un analyseur à temps de vol (Matrix-assisted laser desorption/ionization-Time of Flight ou MALDI-TOF) est en voie de se réaliser. Les appareils seront disponibles dès septembre 2016.
- Le Ministère projette également de rapatrier plusieurs analyses de biologie moléculaire réalisées hors de la province dans le cadre du Mécanisme d'autorisation et de remboursement des analyses de biologie médicale non disponibles au Québec. Ceci sera rendu possible grâce à la création du Centre québécois de génomique clinique, une infrastructure provinciale.

## Réalisations importantes en biologie médicale

### DÉMARCHE VISANT LA PERTINENCE DU RECOURS AUX SERVICES D'ANATOMOPATHOLOGIE

---

- Le 1<sup>er</sup> mars 2016, le MSSS a publié la Circulaire 2016-014 - Examen de parties d'un corps humain ou d'objets en anatomopathologie. Celle-ci a pour but d'informer le réseau de la santé et des services sociaux des mesures qui sont prises pour guider le recours aux services d'anatomopathologie.
- En complément de cette circulaire, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) publiera sous peu un guide à l'intention des établissements. Il présentera les consensus internationaux sur la pertinence de référer certains objets et pièces anatomiques en anatomopathologie.

### AUTRES RÉALISATIONS

---

**Automne 2015 :** Le test diagnostique de la coqueluche 45010 Bordetella pertussis et parapertussis (TAAN) est rendu disponible dans les trois établissements à vocation pédiatrique suivants : CHU de Québec–Université Laval, Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine. Cette démarche s'inscrit dans une recommandation du Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) d'élargir l'offre de service pour ce test dont la sensibilité est quatre fois supérieure à la culture. Cette analyse a permis de diminuer les temps de réponse, malgré la centralisation.

Le 30 novembre 2015, le comité d'anatomopathologie du Ministère statue que le temps de réponse est un indicateur essentiel de la qualité de la pratique. Le comité rédige et diffuse un énoncé des temps de réponse attendus, au regard des normes de pratique. Il est conçu à l'intention de tous les laboratoires du réseau qui réalisent des activités de pathologie.

**Hiver 2016 :** Tel que cela est recommandé par le Comité sur les analyses de laboratoire en lien avec les infections transmissibles sexuellement (CALI), de concert avec le LSPQ, le Ministère convient de réduire le temps de réponse pour l'analyse du génotypage de la lymphogranulomatose vénérienne. Cette analyse, qui était auparavant réalisée en exclusivité au Laboratoire national de microbiologie situé à Winnipeg, est offerte au LSPQ depuis février 2016.

**Printemps 2016 :** À la suite d'un sondage réalisé par le Ministère et qui fait état de différentes pratiques, il y a normalisation du secteur des analyses environnementales pour les eaux de dialyse. Un mandat est confié au LSPQ pour la réalisation de ces analyses, dans le respect des normes applicables suivantes : CAN/CSA - 11663, CAN/CSA - 13958, CAN/CSA - 13959, CAN/CSA - 26722 et CAN/CSA - 23500.

Été 2016 : Le Ministère propose une harmonisation du protocole pour l'analyse « Recherche et isolement d'E. coli producteurs de Shiga Toxines (STEC) par PCR ». L'analyse avec protocole et algorithme uniformisé est maintenant offerte dans les quatre établissements suivants : CHU de Québec–Université Laval, Centre universitaire de santé McGill (CUSM), Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine et CIUSSS de L'Estrie-CHUS.

## Travaux des grappes

### MONTRÉAL

#### CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

---

Le projet OPTILAB Montréal a démarré en avril 2012 et était alors sous la responsabilité de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. En octobre 2013, le Ministère présentait un premier scénario de découpage de la région en cinq grappes de services de biologie médicale.

En avril 2015, avec l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences, les laboratoires de cinq établissements montréalais étaient toujours pressentis pour jouer le rôle de laboratoires serveurs. À partir de ce moment, le projet OPTILAB Montréal a été placé sous la responsabilité de l'Équipe de soutien à la transformation Montréal et Montérégie du MSSS.

En septembre 2015, tenant compte des investissements majeurs réalisés par le Ministère dans les laboratoires du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), le ministre transmettait aux présidents-directeurs généraux des établissements de Montréal une nouvelle orientation, soit la création de deux grappes pour l'ensemble du territoire montréalais.

Ces deux grappes sont celles du CHUM et du CUSM. Pour connaître les détails des établissements et des installations dans chacune de ces grappes, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant :

<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/biologie-medicale/optilab>. Prendre note que des activités techniques de microbiologie et de pathologie seront maintenues dans certaines installations des grappes.

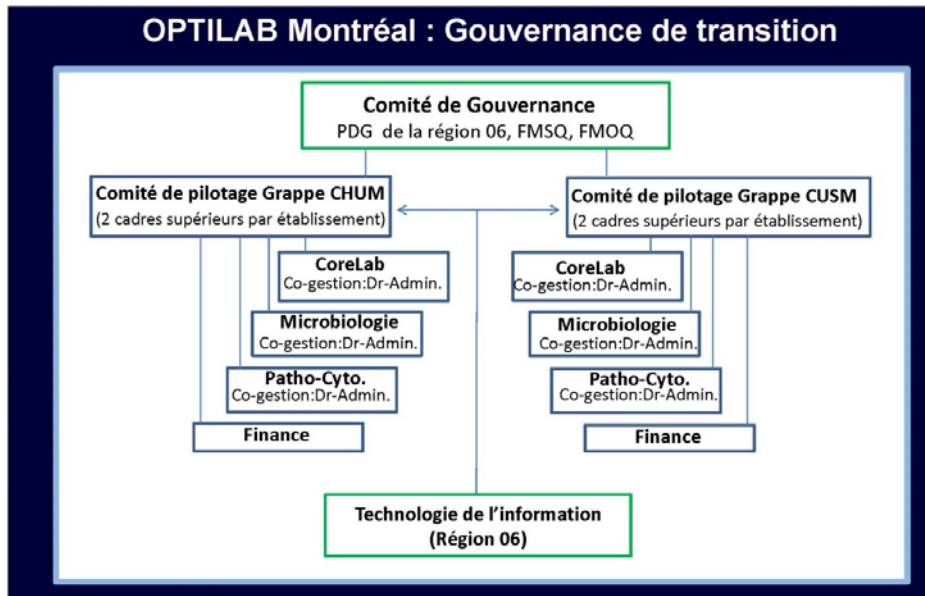
#### GOVERNANCE OPTILAB MONTRÉAL

---

L'équipe OPTILAB Montréal est composée de :

- M. Claude Desjardins, codirecteur de l'Équipe de soutien à la transformation Montréal et Montérégie;
- M. Ralph Dadoun, chargé de projet OPTILAB Montréal, assisté de M<sup>mes</sup> Regina Zver et Carol Sumague;
- Trois médecins-conseils, soit les docteurs Jean-Claude Forest (biochimie), Christian Carrier (hématologie) et Linda Lalancette (microbiologie).

Afin d'assurer une évolution harmonieuse vers le fonctionnement en grappes, une gouvernance de transition a été mise en place (voir graphique « Gouvernance de transition »).



Deux comités seront mis en place ultérieurement pour la gestion des ressources humaines et pour le transport des échantillons.

Concept de base

- Dans la grappe : Penser comme 1 laboratoire
- Assurer l'interopérationalité des SIL
- Optimiser la fréquence du transport
- Procéder à la standardisation des équipements par grappe

Les changements  
doivent apporter une valeur ajoutée

## PLAN D'ACTION D'OPTILAB MONTRÉAL

---

Préalablement aux grands transferts d'échantillons, des travaux doivent être réalisés.

- Un système d'information des laboratoires (SIL) implanté et validé
- Un système de transport avec traçabilité implanté et validé

Le Ministère désire doter le réseau d'un système informatique dans l'ensemble de ses établissements (projet du SIL unique). Compte tenu des récents investissements du gouvernement dans les SIL du CHUM et du CUSM, ces deux grappes devront, pour une certaine période, recourir à une solution technique permettant l'interopérabilité des systèmes en place. La migration vers le SIL unique sera réalisée selon un échéancier qui reste à déterminer. Après deux réunions avec le Comité des technologies de l'information, l'équipe d'OPTILAB Montréal s'affaire à explorer une solution transitoire par intergiciel.

En plus des travaux relatifs à la solution informatique, un plan d'action portant sur les autres éléments essentiels du projet a été élaboré et présenté aux différents comités. Voici les éléments de ce plan d'action :

- Réaliser la cartographie de tous les équipements par installation/grappe. Cette cartographie permettra à l'équipe d'OPTILAB de maximiser le taux d'utilisation des équipements sur une plus longue période, de diminuer le nombre d'équipements et de standardiser les équipements dans la grappe.
- Établir une liste d'analyses « réponse rapide » pour les laboratoires associés, et ce, par discipline. La nature et le volume de ces analyses permettront de déterminer le type d'équipements requis pour ces laboratoires.
- Optimiser l'aire de réception du CHUM et du CUSM. La réception des échantillons est une étape cruciale dans le processus analytique.
- Effectuer un audit externe des laboratoires. Cela permettra de bien définir les contours financiers des institutions des différentes grappes (cette démarche d'audit est en cours au niveau provincial).
- Déposer un plan d'investissement.
- Déposer un budget opérationnel.
- Établir pour chaque grappe un temps-réponse pour les analyses de routine et de spécialités et pour les analyses suprarégionales et établir par la suite une ligne de base pour chaque grappe.
- Mettre en œuvre un site pilote pour l'automatisation de la bactériologie.
- Établir une liste d'indicateurs de qualité dans toutes les disciplines. Certains indicateurs sont nécessaires avant le début des grands transferts.
- Développer des indicateurs de production et d'efficacité « attendus » par grappe, une fois l'audit complété.
- Collaborer avec le MSSS pour la liste des temps-réponse « attendus » pour les analyses de routine et de spécialités et les analyses suprarégionales.
- Développer une méthode de traçabilité innovante qui assure le suivi du parcours des échantillons et des prélèvements, tout au long de leur transport, afin d'assurer la sécurité de ceux-ci.

## EN CONCLUSION

---

De nombreux efforts ont été consacrés afin de poser les assises de cette importante démarche d'optimisation des laboratoires de biologie médicale dans la région de Montréal. Le plan d'action présenté dans la page précédente a été soumis aux différents comités des deux grappes, et a reçu un accueil favorable.

Soucieuse des préoccupations qui lui sont exprimées quant au déploiement de cette transformation, l'équipe OPTILAB Montréal vise à travailler en collaboration avec les différentes instances (médecins et gestionnaires) afin d'apporter les modifications nécessaires aux laboratoires, en cohérence avec les orientations ministérielles. Dans cette perspective, l'équipe OPTILAB Montréal poursuit sa démarche de consultation auprès des acteurs concernés en vue de mettre en place les conditions gagnantes préalables au déploiement de ce projet d'envergure, qui place la qualité et la sécurité des soins aux patients au cœur des préoccupations de tous.

OPTILAB EXPRESS est produit par la Direction générale des services de santé et médecine universitaire et édité par la Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016  
Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISSN 2292-9878 OPTILAB EXPRESS (en ligne)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.